

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

### PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE :  
 Cahors, Bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur a poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE  
 TARN-ET-GARONNE :

Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

PRIX DES INSERTIONS

**ANNONCES,**  
 25 centimes la ligne

**RÉCLAMES,**  
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus  
 à Cahors, au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT			
DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.
30	Jeu.	se Catherine	
1	Vendr.	s. Philippe.	Cahors, Rouquayroux, St-Sulpice, Vayrac
2	Samedi	s. Athanase.	Castelfranc, Lissac, Teyssieu, Biac, Miers, Vigan.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une  
 insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames.  
 Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.  
 Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM LAF-  
 FITE-BULLIER et C<sup>e</sup>. place de la Bourse, 8, sont seuls char-  
 gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

HEURE DE LA LÈVEE DE BOITE.	DÉSIGNATION DES COURR. RS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrâtier.	7 h. du m. 7 h. du m. 7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 25 Avril 1863.

### BULLETIN

La revue passée mercredi dernier par l'Empereur a été des plus brillantes. Sa Majesté, après avoir reçu en passant devant le front des troupes, les témoignages du dévouement le plus enthousiaste, a été saluée à son passage dans le bois de Boulogne, des acclamations les plus chaleureuses par la foule immense des promeneurs qui précédaient ou suivaient son cortège.

Le corps législatif vient d'adopter à l'unanimité le projet de loi tendant à modifier les articles 27 et 28 du Code de commerce.

Une dépêche télégraphique datée du 24 avril, annonce que la discussion générale sur le budget a été close dans la séance de Jeudi.

Le gouvernement de Bade vient d'informer ses représentants à l'étranger de l'intention où il est de reconnaître le gouvernement italien. Cette détermination aurait été provoquée par des démarches faites auprès du gouvernement de Bade par le cabinet italien. Dans sa note, le gouvernement de Bade développe, en ce qui concerne l'Autriche, les raisons qui l'ont conduit à agir de la sorte.

On mande de Florence que le roi d'Italie continue à recevoir le meilleur accueil dans toutes ses excursions en Toscane. Sa Majesté assistera à l'inauguration du chemin de fer d'Ancône à Pescaria. On dit qu'Elle rendra prochainement visite au baron Ricasoli dans son château de Broglio. Sa Majesté a auprès d'Elle les ministres de l'intérieur, du commerce, de l'instruction publique

### EXTRAIT DES MÉMOIRES

## ÉVÈNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA MORT DE JOACHIM-NAPOLÉON

Roi des Deux-Siciles  
 Par GALVIN

Secrétaire intime du Roi en 1815, ancien Commissaire des guerres dans l'armée napoléonienne, et sous-intendant militaire au service de France.

(Suite.)

Joachim voulait envoyer de rechef le commandant à la recherche d'autres renseignements, et principalement de quelques détails sur la position du pays; mais à l'instant où cet officier supérieur se disposait à obéir, un coup de canon ayant été tiré sur nous du village de Santo Lucido pour que nous eussions à nous faire reconnaître, il dut le charger d'aller remplir cette formalité.

Le commandant Ottaviani s'embarqua donc sur notre esquif, et se rendit à terre, accompagné du capitaine du navire, ainsi que de deux hommes de l'équipage; là, il déclara aux autorités que nous étions Français et qu'étant en voyage pour nous rendre à Tunis, le temps nous avait forcés de relâcher dans ces parages.

Cette déclaration fut appuyée par l'exhibition de la patente qui nous avait été délivrée à Ajaccio, et dont le capitaine était porteur; cependant les autorités de Santo Lucido, sous prétexte que le bâtiment lui-même devait s'approcher, ordonnèrent immédiatement l'arrestation des quatre individus; mais un instant après ils relâchèrent le capitaine et un marin, et gardèrent le commandant et l'autre homme en otage.

Dans cette circonstance, outre les coups de canon que la batterie de Santo Lucido avait dirigés sur nous, plusieurs hommes avaient été embarqués armés sur une chaloupe, avec ordre de venir nous aborder: nous observions leurs préparatifs, mais la crainte

et de la marine. — On parle beaucoup d'un voyage que le roi est dans l'intention de faire dans l'Ombrie.

Les Chambres de Turin vont s'occuper du budget; on s'attend à une discussion longue et animée, à laquelle prendra part un commissaire royal nommé à cet effet.

On écrit de Naples, dit le *Moniteur*, que les rapports commencent à être beaucoup moins tendus entre le Gouvernement et le clergé; les circulaires de l'autorité ecclésiastique à propos des fêtes de Pâques d'une part, de l'autre, l'attitude des tribunaux dans un certain nombre de causes, témoignent de cette nouvelle situation.

L'insurrection polonaise prend partout les plus grandes proportions. Elle compte aujourd'hui plus de 100,000 combattants divisés en corps dont la force varie de 200 à 5 ou 6 mille hommes; le comité national tient essentiellement à conserver à la lutte le caractère d'une guerre de partisans.

Pour la Lithuanie et la Russie-Blanche, il s'est formé un comité spécial, subordonné au comité de Varsovie. Ce comité, dans l'intérêt de la cause, dirige les affaires de ce pays d'une façon presque indépendante.

Une nouvelle proclamation du comité révolutionnaire dit que l'insurrection doit être propagée dans les gouvernements de Witepsk, Duna-bourg, Lacynsk et Siebitz.

Le corps d'insurgés polonais, sous le commandement de Lelewel, vient de remporter un avantage signalé sur les Russes.

Près de Varsovie, trois cents insurgés, attaqués par un bataillon d'infanterie, ont soutenu

qu'ils eurent d'être repoussés avec perte les rendit prudents et suffit pour contenir leur ardeur belliqueuse.

Dès que le capitaine nous eut rejoints, nous apprîmes avec plaisir qu'on nous croyait être des bâtiments turcs. Nous fûmes vivement affligés de l'arrestation d'Ottaviani et du marin.

De prime abord, le roi conçut le projet de débarquer pour aller délivrer nos deux prisonniers; il en fut détourné par cette réflexion que l'intendant et le commandant de la province étant à Paola, ceux-ci nous auraient opposé des forces contre lesquelles nous n'étions pas en état de lutter, et alors il résolut d'aller à Amentea, où on devait probablement arriver à minuit.

Joachim avait pris cette détermination sur les sollicitations du capitaine Barbara, qui, après lui avoir fait l'énumération des maisons de cette ville, sur le dévouement desquelles il pouvait compter, l'avait assuré que nous y aurions été favorablement accueillis. Barbara désignait particulièrement un sien affidé qui, disait-il, nous aurait reçus avec empressement. Il nous en indiqua la maison de manière à ne pas nous y tromper.

Le même jour au soleil couchant nous aperçûmes dans le lointain une voile qui se dirigeait sur nous. Cette fois, ce ne fut pas en vain que nos cœurs s'ouvrirent à l'espérance, car bientôt nous reconnûmes que c'était un de nos navires dispersés, celui dont le commandement avait été confié au capitaine Courrand.

Ce navire nous apportait un renfort de cinquante hommes. Son retour, nous faisant espérer que les trois autres d'égal force ne devaient pas être bien loin de nous, nous nous préparâmes à faire voile pour Amentea; toutefois, ce ne fut qu'à la faveur de la nuit que nous levâmes l'ancre, car nous voulions, autant que possible, cacher aux autorités de Santo Lucido la direction que nous allions prendre.

Assitôt que nous eûmes appareillé, le capitaine Pernice et le lieutenant Muledto, qui étaient sous les ordres de Courrand, demandèrent à venir sur le bâtiment du roi, et portèrent à la connaissance de Joachim que le capitaine Courrand, intimidé par le danger que nous allions courir en débarquant dans les états napolitains, avait sondé l'esprit des mili-

la lutte toute la nuit; les Russes n'ont pu les déloger de leur position. Renforcés, le lendemain, par de nouvelles troupes varsoviennes, munies de quatre canons, l'attaque a recommencé de plus fort.

Des dépêches arrivées de Saint-Petersbourg à Vienne annoncent que le gouvernement russe est disposé à considérer la démarche des trois puissances comme une immixtion dans les affaires intérieures de l'empire, et que la réponse du prince Gortschakoff sera faite dans ce sens.

Les journaux étrangers, dit le *Temps*, continuent à enregistrer des nouvelles belliqueuses dans lesquelles les projets d'une alliance offensive de la France avec la Suède, le Danemark et l'Italie, pour délivrer la Pologne, jouent toujours le principal rôle.

La *Gazette de Cologne*, qui prend ces bruits très au sérieux, prête aujourd'hui au roi de Suède le mot suivant. Comme on lui demandait, il y a quelques semaines, quel secours la Suède pourrait offrir à la France en cas de guerre avec la Russie, le roi Charles XV aurait répondu: *Que deux vaisseaux français entrent dans la Baltique, et je serai là avec cent mille hommes.*

Une correspondance de Vera-Cruz annonce que les Français sont parvenus à prendre le fameux guerillero Cumacho, commandant d'une bande très hardie, à Medellin. Cumacho a été conduit à Vera-Cruz.

Plusieurs engagements ont eu lieu aux Etats-Unis, aux environs de Frédérikshurg. La cavalerie des confédérés a repoussé les fédéraux. Les navires qui parviennent à forcer le blocus

taires dont il avait le commandement et qui se trouvaient sur son navire, et leur avait tenu des propos plus propres à les intimider qu'à les encourager à seconder l'entreprise.

Joachim donna ordre à Courrand de venir à son bord; il l'interrogea sur ce fait, et Courrand, qui, après avoir déclaré que le rapport des deux officiers était faux, parut s'offenser de ce qu'on concevait des doutes sur sa fidélité.

Ce Courrand était fils d'un pharmacien du continent français, établi à Ajaccio. Il s'était enrôlé sous les drapeaux de Joachim, et les faveurs de ce monarque l'avaient poussé rapidement au grade de capitaine des grenadiers de la garde royale. A Ajaccio il avait obtenu le grade de chef de bataillon et la décoration.

Courrand était donc attaché à la personne du roi par des liens de reconnaissance, et le monarque n'avait aucune raison d'élever des doutes sur son dévouement; cependant en vue du rapport fait contre lui, Joachim eut la précaution d'ordonner que son navire voyagerait désormais à la remorque entre le pôle et le chasse-marée.

Cette mesure mettait Courrand dans l'impossibilité de prendre par lui-même un parti quelconque.

Néanmoins vers les dix heures du soir, en doublant le Cap, le vent étant contraire, nous dûmes tirer plusieurs bordées pour pouvoir arriver au mouillage d'Amentea, et cette manœuvre nous ayant obligé de lâcher la remorque, Courrand disparut!!! Notre bâtiment et le chasse-marée seuls mouillèrent. La défection de Courrand entraîna celle du capitaine Ettore, commandant d'un des quatre bâtiments sur lesquels la troupe était embarquée. Courrand, dans sa fuite, ayant rencontré en route, persuada au capitaine que le roi s'étant décidé à s'en aller à Trieste, il avait donné ordre que tout le monde rentrât en Corse. Ettore ajouta foi au dire de Courrand et se laissa entraîner, bien involontairement, dans cette honteuse défection.

Le roi fut tellement affligé de la conduite de Courrand qu'il renonça au projet de débarquer dans le royaume de Naples. Il ordonna de faire voile pour la Calabre ultérieure et il nous annonça qu'il avait pris la résolution d'aller à Trieste y rejoindre la

sont chaque jour fort nombreux.

La tranquillité paraît être rétablie à Saint-Domingue.

A. LAYTOU.

P. S. — Nous apprenons par dépêche télégraphique que le gouvernement du grand-duché de Bade vient de reconnaître officiellement le royaume d'Italie.

A. L.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 23 avril.

L'Académie française s'est réunie aujourd'hui, à trois heures, pour procéder à l'élection d'un académicien, en remplacement de M. Biot. Le nombre des votants était de 34. M. de Carné, a obtenu 18 suffrages, M. Littré, 12. Il y a eu 4 bulletins blancs.

Après la proclamation de ce premier tour de scrutin, le vote a été annulé par suite d'un bulletin douteux et un second tour de scrutin a eu lieu.

Paris, 23 avril, soir.

Aujourd'hui, MM. Dufaure et de Carné ont été élus membres de l'Académie française.

A la séance d'aujourd'hui du Corps Législatif, a été distribué le projet de la convention intervenue entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer du Midi.

Les clauses sont conformes au résumé qui en a été donné le 12 avril, par le journal la France et la Correspondance Havas.

Turin, 22 avril.

Chambre des Députés. — Le Président du conseil annonce que le Roi a accepté la démission du ministre de la marine M. l'amiral di Negro. Le général Cugia a été nommé à sa place.

On assure qu'il est arrivé à Turin une note du gouvernement français invitant l'Italie à associer son action diplomatique à celle des trois grandes puissances dans la question de Pologne.

Raguse, 22 avril.

On mande de Trébigne qu'une bande d'environ 4,500 musulmans a attaqué l'école grecque, a détruit tout le mobilier, a blessé les Popes, et enlevé cinq enfants.

New-York, 10 avril.

L'attaque de Charleston a commencé le 7. Quatre bâtiments cuirassés, fédéraux, ont été d'abord engagés. Les forts Sumter, Moultrie et l'île Morris, ont

reine. Un instant après, il m'ordonna de jeter à la mer le sac dans lequel nous avions renfermé le mémoire et la proclamation qui avaient été imprimés à Ajaccio.

Une pareille détermination nous combla tous de joie, car outre qu'elle nous promettait la fin prochaine de nos souffrances, elle nous donnait aussi l'assurance que la vie du roi était sauve et qu'il ne serait plus exposé au hasard des événements; et dès lors toutes nos pensées se portèrent sur Trieste.

Cependant nous ne pouvions pas entreprendre un tel voyage sans appuyer sur la côte du royaume de Naples ou en Sicile, car nos provisions de bouche étaient entièrement épuisées; et d'ailleurs, ainsi que le fit observer le capitaine Barbara, il eût été imprudent de nous jeter dans l'Adriatique sur un frêle navire dont la mâture menaçait de céder au moindre vent, et alors nous eûmes le projet d'aller à Pizzo ou à Messine nous ravitailler et noliser un autre bâtiment.

Pizzo fut le lieu où nous préférâmes nous rendre. Outre qu'il avait été proposé par Barbara, excellent marin, quelques autres motifs graves pouvaient justifier ce choix, d'abord parce que c'est un pays du royaume, et ensuite parce qu'il nous était en vue; et puis il était beaucoup plus prudent de débarquer là qu'à Messine: ce dernier lieu s'était toujours montré hostile, puisqu'il n'avait jamais été sous la domination de Joachim. Dès qu'il fut définitivement décidé que nous débarquerions sur ce point du royaume, Joachim ordonna au capitaine Barbara d'aller à terre et de se charger du fret d'un navire, de l'achat des vivres dont Armand, valet de chambre du roi, avait fait la note, et du soin de faire recherche des nouvelles du jour qui pouvaient nous intéresser; mais Barbara déclara qu'il ne descendrait à terre qu'à la condition d'être au préalable nanti du passe-port du roi. Joachim fut tellement outré de ce refus qu'il lança sur ce capitaine le regard le plus foudroyant, et lui dit ensuite, comme s'il eût voulu lui faire sentir tout le caractère de lâcheté qu'il trouvait en lui dans cette circonstance: « Eh bien, Monsieur, je débarquerai moi-même! » A ces mots, Barbara, qui était assis les jambes croisées, baissa les yeux et resta immobile, dans l'attitude d'un grand coupable.

répondit par un feu des plus vifs. A deux heures de l'après-midi, huit navires fédéraux, construits sur le modèle du Monitor, ont concentré leur feu sur le fort Sumter, à une distance de 3,000 mètres. Le combat a duré jusqu'à cinq heures. L'Ironsides et le Keokuk se sont retirés de l'engagement avec des avaries. Les pertes des confédérés ne sont pas connues.

Aucune disposition n'a été prise par les fédéraux pour renouveler l'attaque. On attend avec une grande anxiété des détails ultérieurs.

La position du général fédéral Foster, à Washington (Caroline du nord), est toujours critiquée. Le bruit court que cette ville a été brûlée, mais on ignore par qui. Le Richmond Dispatch dit que Foster a refusé de se rendre.

Les confédérés sous les ordres du général Dorn, ont attaqué les fédéraux de Franklin (Tennessee). Ils se sont retirés, après un combat de deux heures, en laissant leurs morts sur le champ de bataille.

Le gouvernement impérial vient de donner une nouvelle preuve de sa loyauté et de son désintéressement dans l'affaire du Mexique. On sait qu'au début de l'expédition, les trois puissances intervenantes résolurent de s'emparer des droits de douane perçus à la Vera-Cruz et d'en partager entr'elles les revenus, comme garantie des indemnités réclamées auprès du gouvernement de Juarez. Mais l'Angleterre et l'Espagne ayant cessé de participer à l'expédition, la France se trouvait autorisée à garder pour elle seule le montant de ces droits qu'elle restait seule à saisir.

Toutefois l'Empereur n'a pas voulu que son gouvernement privé les gouvernements d'Angleterre et d'Espagne de la part qui leur revenait et malgré la défection de ces deux puissances, un premier versement de fonds vient d'être fait à leurs agents.

Il ne faut pas s'étonner d'une pareille conduite de la France, mais il est bon de la constater comme un heureux précédent à observer dans l'avenir.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

MONITEUR.

On lit dans le Moniteur :

Plusieurs journaux affectent de désigner les candidats de l'opposition par l'expression de candidats indépendants, comme si l'indépendance était exclusivement acquise aux candidats de certains partis et déniée aux candidats du gouvernement.

Pareille désignation n'est pas seulement une intrigue électorale ; elle est encore une injure pour les hommes honorables qui ont les sympathies du pays, et la confiance du Gouvernement.

L'administration prévient les journaux qu'il réprimera sévèrement de pareilles manœuvres.

LA FRANCE.

On lit dans la France, sous la signature de M. Renauld :

Nous recevons d'une source digne de foi les informations suivantes :

« Un conseil privé, auquel ont assisté les princes majeurs de la famille impériale, les membres du parlement et les ministres, a été tenu, le 19, à Tsarskoë-Selo, sous la présidence

Ces paroles, que nous entendimes tous, nous intimèrent à ce point qu'à peine osions-nous répondre à ses propositions. La crainte d'encourir le même reproche nous avait généralement causé une surprise telle que nous ne savions comment faire pour le rassurer sur notre dévouement. Cependant nous ne manquâmes pas de lui dire :

« Sire, nous sommes en trop petit nombre... Il ne nous reste plus aucun de nos bâtiments... Les jours de Votre Majesté sont trop précieux... la prudence exige qu'on ne les expose pas ainsi... Pourtant, s'il le faut, notre sang sera versé pour vous jusqu'à la dernière goutte. »

Alors, pour nous encourager davantage, il se prit à nous dire :

« Non, ce n'est pas le nombre des personnes qui peut me rendre mon trône... C'est l'amour, c'est la fidélité de mes sujets qui me le garantissent. Eh quoi ! inébranlable au milieu de tant de batailles, la peur me surprendrait en ce moment ? Allons, mes amis, cette terre m'inspire confiance. » A l'instant nous mimâmes le cap sur Pizzo.

Charles, premier valet de chambre du roi, écoutait en silence, et voyant que nos timides observations n'avaient pu faire effet sur le roi, alors il se leva et lui dit à haute voix : « Ne débarquez pas, Sire ; si vous débarquez, vous êtes perdu ; » et ajouta d'un air fâché : « Vous n'avez jamais voulu écouter vos fidèles serviteurs. »

Joachim haussa les épaules et lui tourna le dos sans mot dire.

Au moment où nous déployâmes les voiles pour aller à Pizzo, s'étant aperçu que deux officiers de sa suite, assis à l'extrémité du navire, se parlaient à voix basse, la curiosité le poussa à leur demander de quoi ils s'entretenaient, et ceux-ci lui ayant répondu que l'objet de leur conversation était la rencontre de Napoléon avec des troupes rangées en bataille pour le combattre, quelques jours après son débarquement au golfe Juan, ou ces seules paroles : « Soldats... faites feu sur votre empereur, si vous en avez le courage, » purent les contenir d'abord, et ensuite les disposer à le couvrir de leur égide ; il s'écria alors avec un enthousiasme extraordinaire : « Et moi aussi je saurai renouveler un pareil

de l'empereur. On assure que cette réunion a été motivée par les questions que soulèvent les affaires de Pologne.

» La remise faite simultanément par les représentants des trois grandes puissances au prince Gortschakoff des notes de leurs gouvernements, a produit une très-vive sensation à Saint-Petersbourg.

» On ne s'attendait pas à ce que cette démarche serait faite avec une unité de vues aussi complète. »

DÉBATS.

Les Débats s'expriment ainsi sous la signature de M. Allourey :

« On continue à parler du rapprochement qui se serait opéré depuis quelque temps entre la France et la Suède, à l'occasion des événements qui ont fait éclater la sympathie commune des deux pays pour la cause polonaise. Tout semble annoncer que ce ne sont pas seulement les tendances et les vues politiques des deux gouvernements qui se rapprochent. Un fait, qui pourrait aisément passer inaperçu témoigne d'une manière assez remarquable des progrès que l'influence de l'esprit français est en voie de faire en Suède. Un des journaux les plus importants de Stockholm, l'Aftonbladet, vient de donner l'exemple d'une innovation qui ne tardera pas sans doute à être imitée par tous les autres organes de la presse suédoise. Ce journal, exclusivement rédigé jusqu'à ces derniers temps dans la langue suédoise, contient dans son numéro du 7 avril, que nous avons sous les yeux, une revue de la semaine rédigée en français. »

LE SIÈCLE.

M. Léon Plée publie dans le Siècle, un article intitulé : « Les sympathies pour la Pologne, » nous en citerons les lignes suivantes :

« C'est quelque chose que de voir le gouvernement espagnol donner l'exemple et se déclarer pour la Pologne. Il faut que les manifestations de l'opinion publique aient été bien puissantes pour l'engager de risquer de briser ses relations avec sa cruelle alliée la Russie. Mais les Espagnols, qui sont bons juges en matière de défense du sol national, ont adopté la cause polonaise avec autant d'enthousiasme que nous. La presse de Madrid, cette presse si vive si éloquente, quand elle est indignée, fait retentir chaque jour ses vœux pour la Pologne. »

« Hélas ! l'Espagne est loin, dira-t-on, et les vœux auxquels le prince Volkonski a répondu d'une manière si sèche ne seront pas entendus à Saint-Petersbourg. Cela peut être ; mais voici la manifestation officielle d'un autre Etat que l'on affirmait être trop près des événements pour qu'il osât se déclarer : c'est la Suède. La Suède vient aussi d'envoyer sa note. Elle l'a envoyée en connaissance de cause, elle qui est presque sur le théâtre des événements, qui a les moyens de s'assurer de la vérité et qui la connaît. Cette intervention diplomatique est, au jugement des hommes qui sont le mieux posés pour apprécier les événements, la plus inquiétante de toutes. Elle peut être changée, par le moindre incident, en une intervention d'une autre nature. »

« Napolitains, consacrez par un monument solennel le déshonneur national. »

« Je ne permettrai pas qu'il appelle bandes ennemies cette armée composée de la fleur de toutes les classes de la nation ; cette armée de braves dont j'ai été le créateur et le chef ; cette armée qui avait donné tant de preuves de courage et de fidélité, qui s'était couverte de gloire, qui avait élevé la nation napolitaine au rang des nations, et qui ne dut ses derniers revers qu'à des proclamations ennemies (provoquant à la désertion) et aux récits mensongers que l'on s'était plu à répandre de la mort de son roi. »

« Alors je m'armai de nouveau de tout mon courage. Je me jetai dans une simple barque de pêcheurs, et je débarquai en Corse, où je trouvai l'hospitalité et les offres de service de tous ces braves qui avaient fait partie de l'armée napolitaine. »

« Certain de l'amour de mes peuples et plein de satisfaction en les rappelant à ma mémoire, j'ai formé et exécuté le projet de reconquérir mes états et de venger l'affront fait à la nation. »

« Soldats et citoyens, vous tous qui possédez un cœur noble, et qui êtes animés des sentiments du patriotisme, réunissez-vous à votre roi. »

« Donné à... le ... octobre 1815. »

« J. NAPOLEON. »

Cet exemplaire lui fut agréable. Au même instant il me demanda aussi le décret sur la réorganisation du royaume, que je lui remis immédiatement, qui n'avait pas été imprimé.

Placé sur la chaloupe où il était étendu sur un matelas, il ajouta à ce document quelques mots au crayon, puis il le mit dans sa poche. Ce fut l'article 20, portant : Toutes les sociétés patriotiques du royaume sont sous la protection de notre gouvernement ; qui fut ajouté par le roi.

Le décret, tel que je le lui remis, ne contenait pas cet article. Il finissait en invitant les dames napolitaines à se parer de la couleur amarante.

On sera sans doute bien aise de retrouver ici cette pièce importante pour l'histoire.

« JOACHIM-NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES : »

LA GAZETTE DE FRANCE. La lutte continue en Pologne avec des chances diverses, dans les engagements quotidiens qui nous sont signalés. Mais le soulèvement grandit et aujourd'hui il est devenu évident que la Russie ne saurait avoir promptement raison de la révolte par les armes. C'est cette situation acquise pour tous qui donne au rôle de la diplomatie une importance plus sérieuse.

On médit beaucoup des lenteurs de la diplomatie. On en plaisante agréablement ; ce matin encore le Charivari représente, en gravure, les quatre ambassadeurs la plume au poing, l'encrier et le portefeuille en sautoir, montés sur de grosses tortues et se rendant vers un point enflammé où on lit le mot : Pologne. Ce dessin piquant, porte cette courte devise : « La diplomatie se portant vivement au secours de la Pologne. »

Sans doute, la tortue peut être l'emblème de la diplomatie européenne, mais franchement ce n'est pas sa lenteur qu'on doit le plus lui reprocher. La Fontaine nous a appris que cette tortue si paisante à cependant remporté le prix de vitesse sur le lièvre. Il nous dit à ce sujet que rien ne sert de courir, qu'il faut partir à point, marcher droit à son but sans s'en laisser distraire par les frivolités de la route. La tortue de la fable était donc une grande diplomate, et nous accepterions volontiers qu'elle fût chargée de se rendre en Pologne.

Il importe moins de savoir, en effet, comment on ira à Saint-Petersbourg plaider la cause polonaise, que de connaître le fond même des notes présentées, le texte des instructions de ceux qui en doivent laisser copie au prince Gortschakoff. Ces communications ont-elles un caractère comminatoire, et leur rejet entraînerait-il une démonstration plus énergique, un rappel d'ambassade ? L'on comprend que là est toute la question, le point dont se préoccupe par-dessus tout l'opinion publique.

LA PRESSE.

M. E. de Girardin indique les moyens entre lesquels l'Empereur Alexandre aura à choisir pour résoudre la question polonaise. D'après le publiciste de la Presse, ces moyens sont au nombre de cinq ; savoir :

1° La répression victorieuse de l'insurrection polonaise, le maintien gracieux de l'amnistie et le développement successif du régime inauguré par le décret impérial du 26 mars 1861 ;

2° Le retour pur et simple aux stipulations de l'article 1er de l'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815 ;

3° La Pologne libre dans la Russie libre ; c'est-à-dire la même couronne, la même constitution, la même législation, le même parlement, la même armée. C'est ce qui a lieu en Prusse pour le grand-duché de Posen ; c'est ce qui aurait lieu pareillement en Russie pour le duché de Varsovie ;

4° La Pologne libre avec la Russie libre ; c'est-à-dire deux constitutions distinctes, deux législations distinctes, deux parlements distincts, deux armées distinctes, sous une seule couronne ;

5° L'entière séparation de la Pologne et son entière reconstitution sur les bases antérieures

au partage de 1772 ; c'est-à-dire un royaume de Pologne indépendant et neutre, qui ait son roi à lui seul, et qui soit à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche, ce que la Belgique est à la France, à la Hollande et à la Prusse. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE. (Moniteur)

Décret portant promulgation de la déclaration signée le 11 avril 1863, entre la France et la Belgique, pour la taxe des dépêches télégraphiques.

Sénatus consulte relatif à la constitution de la propriété en Algérie, dans les territoires occupés par les Arabes.

Loi portant qu'il sera fait en 1864, un appel de cent mille hommes, sur la classe de 1863.

Chronique locale.

Plusieurs membres du Corps-Législatif, au nombre desquels se trouve notre honorable député, M. Deltheil, ont présenté l'amendement suivant sur le vote du budget de 1864 :

« A partir du 1er janvier 1864, le personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures recevra une organisation qui sera applicable à tous les départements. »

Les honorables auteurs de l'amendement l'ont appuyé, en déclarant que les employés des préfectures et sous-préfectures sont en dehors des avantages assurés au personnel des autres administrations publiques ; que cette situation mal réglée, mal définie, éloigne les hommes capables, rend très-difficile le recrutement de ce personnel si utile, et tend à compromettre, dans l'avenir, des services publics essentiels.

Nous faisons des vœux pour que l'amendement proposé soit adopté par le Corps-Législatif et qu'un personnel si utile reçoive enfin satisfaction sur une question soulevée depuis si longtemps.

On lit dans l'Indépendance belge : « Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement français, reconnaissant la justesse des réclamations auxquelles a donné lieu le prix de la dépêche internationale entre la Belgique et la France, vient d'acquiescer aux propositions du gouvernement belge, tendant à ce que le prix de cette dépêche fût réduit au total du prix de la dépêche simple dans chacun des deux pays. Ainsi la dépêche simple entre la Belgique et la France, qui coûtait 4 fr. 50 ne coûtera plus que 3 fr. »

Parmi les différentes questions soulevées par l'application de la loi du 2 juillet 1862, on a souvent demandé quel est l'âge auquel les chevaux peuvent être légalement imposés.

De la circulaire de M. le directeur général des contributions directes, en date du 31 octobre dernier, il résulterait qu'aucun impôt ne peut frapper le poulain.

« nous avons décrété et décrétons ce qui suit : »

Art. 1er. La constitution aura son exécution à compter du 1er janvier 1864.

Des dispositions seront prises pour la prompte réunion à Naples, du parlement et de la chambre des communes. Les membres du parlement et de la chambre des communes s'assembleront à... aussitôt après avoir été avertis de notre débarquement, ils recevront l'ordre de convocation.

Art. 2. Tous les employés, destinés depuis le 21 mai de la présente année, rentreront sur-le-champ dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 3. Tout individu, employé par Ferdinand depuis l'époque susdite, cessera ses fonctions du jour de la publication du présent décret et de la nouvelle de notre débarquement. Ceux qui, après cette publication et cette nouvelle, s'obstineraient à exercer leurs emplois et à donner quelques dispositions que ce soit, seront regardés comme rebelles, traités à la patrie, et comme tels seront punis avec toute la rigueur des lois.

Art. 4. Tout ministre de Ferdinand, tout employé qui, après la publication du présent décret et de la nouvelle de notre débarquement, s'obstinera à conserver le pouvoir et à faire exécuter les ordres de son souverain, ordonner des mesures et faire quelques dispositions que ce soit, tendant à empêcher l'exécution de nos ordres, sera déclaré rebelle, provocateur à la guerre civile, traité à sa patrie et au roi, mis hors de la loi et jugé comme tel. Il est ordonné à tout bon Napolitain de s'assurer de sa personne et de la remettre à la force publique.

Art. 5. Tout fonctionnaire qui, après avoir prêté serment de fidélité, continuera ses fonctions au nom de Ferdinand, sera déclaré parjure et perdra pour toujours son emploi.

Art. 6. Tous nos ministres, nos conseillers d'état, à la publication du présent décret, et de la nouvelle de notre débarquement, rentreront dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 7. Tous les grands officiers de notre couronne, tous les officiers civils et militaires de notre maison royale, rentreront sur-le-champ dans l'exercice de leurs charges.

Tant que le propriétaire ne monte un jeune cheval que pour le dresser, ou ne le fait monter que pour le dresser, ce cheval n'est pas imposable.

Les tribunaux civils viennent de décider que le droit de visite et de perquisition de la part des employés de la régie, quoique n'existant en général qu'à l'égard des personnes se livrant à la fabrication ou au commerce des liquides...

La cour impériale de Lyon vient de décider en principe que la cession de la gérance d'un bureau de tabac est un contrat licite et d'un caractère purement civil...

Un grand nombre d'objets sont adressés directement au Prince Impérial. Le Moniteur avertit que tout envoi de ce genre sera refusé désormais si, au préalable, l'autorisation de l'Empereur n'a pas été sollicitée et obtenue.

Voici les principales dispositions du décret fixant les taxes et droits à percevoir par l'administration des postes de France pour les lettres et imprimés expédiés de France ou d'Algérie pour les colonies anglaises desservies par la voie des paquebots français naviguant dans la mer des Antilles et dans le golfe du Mexique et vice versa :

- 1° D'une colonie anglaise à l'autre : Lettres ordinaires : 40 c. par 15 grammes ; Journaux, 10 c. par exemplaire ; Livres, etc., 30 c. par 120 grammes. 2° D'une colonie anglaise à Cuba ou au Mexique, et vice versa. Lettres ordinaires : 60 c. par 7 1/2 grammes ; Journaux et imprimés de toute nature, 10 c. par 40 grammes. 3° De France ou d'Algérie pour les colonies anglaises d'Amérique : Lettres ordinaires : 70 c. par 7 1/2 grammes ; Journaux et imprimés de toute nature, 12 centimes par 40 grammes. 4° Des colonies anglaises d'Amérique pour la France et l'Algérie : Lettres ordinaires : 90 centimes par 7 1/2 grammes ; Journaux et imprimés, 15 c. par 40 gr.

Nous lisons dans le Memorial de Figeac : M. l'archevêque de Cahors se promenait seul, il y a peu de jour, aux environs d'Albas (Lot), son pays natal, lorsqu'il rencontra au bas d'une côte rapide un charretier fort en peine ; car le cheval, arrêté par la charge trop forte, ne pou-

vait plus faire un pas en avant, et le lieu était tout à fait isolé. Celui-ci, croyant s'adresser au curé d'un village voisin, pria Sa Grandeur de lui prêter main-forte. Heureux de lui rendre service, le prélat n'hésita pas un seul instant, et il se met à pousser la charrette de toutes ses forces. Grâce à ce secours, le villageois put atteindre le haut de la côte escarpée ; puis dans sa naïve reconnaissance, il offrit à Monseigneur une place sur les sacs, en ajoutant qu'ils y avaient bien fait tout de bon tous les trois c'est-à-dire le prélat, le cheval et lui-même. Inutile d'observer que M. l'archevêque de Cahors, d'ailleurs en soutane noire, avait eu l'attention délicate de cacher les autres insignes de sa dignité, afin de ne pas effrayer ce pauvre homme, qui aurait été tout confus de se voir ainsi adressé à un prince de l'Eglise.

Le correspondant qui nous raconte ce fait charmant l'a recueilli lui-même de la bouche du prélat, qui le racontait, en riant, dans un laisser-aller de famille, sans se douter de sa belle action. (Le Petit Journal).

On nous signale un acte de probité rare : M. le Maire de Cahors recevait de Paris, dans les premiers jours de ce mois, une lettre d'un sieur Chanègue, qui lui demandait l'adresse des héritiers du sieur Plumet, ancien marchand boucher à Cahors. M. le Maire s'empressa de lui désigner la fille de cet ancien industriel, qui recevait, ces jours derniers du sieur Chanègue, un bon sur la poste de 31 fr. 20 c., montant en capital et intérêts d'une dette de 16 francs contractée envers Plumet, père, il y a 27 ans.

Voici les lettres du sieur Chanègue : Monsieur, Je vous prie de me faire savoir le plus tôt possible si M. Plumet, qui était marchand boucher, en 1838, à Cahors, existe toujours, ou bien, en cas de mort, vous auriez la bonté de me donner l'adresse de ses héritiers. Votre tout dévoué serviteur. CHANÈGUE. Bureau restant, à Maison-Blanche (Paris).

Sur l'avis de M. le Maire de Cahors, le sieur Chanègue lui écrivit : Monsieur, Je vous envoie, ci-joint, un mandat de 31 fr. 20 c. pour être remis à la fille de M. Plumet. Cette somme provient d'un capital de 16 fr. et intérêts, à 5 p. %, de 27 ans, dus à M. Plumet, décédé.

Total 31 fr. 20 c. que vous aurez la bonté de faire remettre à destination. Je prie Dieu pour vous pour la peine que je vous donne. J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Maire, votre tout dévoué serviteur. CHANÈGUE. Paris, 12 avril 1863.

A M. le Maire de Cahors. CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS. Séance du 19 avril 1863. Versements dont 5 nouveaux 3,737 71 6 Remboursements dont 3 pour solde 4,507 72

TAXE DU PAIN. — 16 avril 1863. 1re qualité 34 c., 2e qualité 31 c., 3e qualité 28 c. TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862. Bœuf : 1re catégorie, 1 15c ; 2e catégorie, 1 05c. Taureau ou Vache : 1re catég., 95c ; 2e catég., 85c. Veau : 1re catégorie, 1 30c ; 2e catégorie, 1 20c. Mouton : 1re catégorie, 1 25c ; 2e catégorie, 1 15c.

» mées au moment de la publication du présent décret ou de la nouvelle de notre débarquement. » Tous les employés du trésor royal, ceux de la banque, de la caisse d'amortissement, des receveurs généraux ou particuliers, de la loterie, des douanes et des droits réservés d'octroi, et ceux de la liste civile, sont responsables de tous les fonds qui sortiront de leurs caisses respectives après la publication du présent décret, ou de la nouvelle de notre débarquement. » Toute opération de rente et toute caisse d'icelle sont provisoirement suspendues. » Art. 46. Tous nos vaisseaux, frégates, en un mot tout bâtiment armé ou non armé, l'arsenal et l'artillerie de marine, sont sous la sauvegarde et sous la responsabilité du corps de la marine ; les arsenaux de terre et les armes qu'ils contiennent sont placés sous la sauvegarde du commandant en chef de l'artillerie. » Art. 47. Les chefs de la légion provinciale sont nommés commandants de leurs provinces respectives, excepté celles de Naples, qui aura son gouverneur particulier. Ils réuniront sur-le-champ leurs légions, dans le district le plus voisin de la capitale, et ils auront la haute police, jusqu'à notre entrée dans notre bonne ville de Naples ; ils sont spécialement chargés de l'exécution provisoire des articles 2, 3, 4 et 5. » Art. 48. Tous nos aides-de-camp et officiers d'ordonnance qui se trouvent dans le royaume se rendront sur-le-champ auprès de notre personne, à notre quartier général. » Art. 49. Tous nos sujets, tous ceux qui sont vrais Napolitains, les vrais amis du roi, sont autorisés à se décorer de la médaille d'honneur, la couleur amarante étant déclarée couleur nationale. » Les dames napolitaines et celles du royaume sont invitées à se décorer de cette couleur. » Art. 20. Toutes les sociétés patriotiques du royaume sont sous la protection de notre gouvernement.

» Donné à ..... le ..... octobre 1815. » J. NAPOLEON.

C'est avec plaisir que nos concitoyens apprendront le prochain retour de M. Honoré, photographe, en ce moment à Paris. Cet artiste, dont le talent est aujourd'hui incontestable, a voulu s'assurer par lui-même que son travail photographique était bien à la hauteur de celui des principaux photographes, et dans le cas contraire, y apporter les modifications nécessaires. Muni d'optiques de grandes dimensions et d'accessoires nouveaux, M. Honoré pourra désormais fournir des épreuves dans de grandes proportions, et s'il réussit à leur donner le fini de ses cartes de visite à portraits, nous sommes persuadés qu'il obtiendra un succès complet.

Pour la chronique locale : A. LAYTOUT

Départements.

On écrit d'Albi, le 15 avril, au Journal de Toulouse :

« Un incident, aussi grave que sans précédent, s'est produit aujourd'hui devant le jury d'expropriation chargé de régler les indemnités dues aux propriétaires expropriés pour l'établissement du chemin de fer d'Albi à Toulouse.

« Ce matin, à l'entrée de l'audience, M. de Lamberterie, avocat à la cour impériale de Paris, chargé de défendre les intérêts de la Compagnie d'Orléans, a déclaré qu'en présence des indemnités, selon lui exorbitantes, allouées par le jury aux audiences précédentes, notamment à celle d'hier, il croyait ne devoir plus prendre part à la discussion et se retirer des débats. Il a ajouté qu'il désirait que les intérêts de l'arrondissement d'Albi n'aient pas à souffrir un jour de l'hostilité qu'a trouvée ici la Compagnie d'Orléans.

« Cela dit, il s'est retiré suivi des autres agents de la Compagnie.

« Depuis ce moment, le jury, privé d'une discussion contradictoire, prononce sur l'appel successif des causes et sur les observations présentées par les avocats des expropriés.

« Cet incident, sans exemple jusqu'ici de devant un jury d'expropriation, a produit au palais et dans la ville une pénible impression. La Compagnie ne peut que blâmer sévèrement la conduite tenue en cette circonstance par son représentant. »

On lit dans le Journal de Toulouse :

Nous recevons de M. Duval, ingénieur en chef de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, la lettre suivante :

« Gaillac, le 19 avril 1863.

« Monsieur le Rédacteur, J'ai lu dans le numéro du Journal de Toulouse, de vendredi dernier, une lettre d'Albi dans laquelle on raconte un incident qui s'est produit devant le jury chargé de régler les indemnités dues par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans aux propriétaires expropriés, pour l'établissement de la ligne de Toulouse à Albi.

« A la séance du 15 avril, M. de Lamberterie, avocat de la Compagnie, a déclaré qu'il renonçait à défendre plus longtemps les intérêts de la partie expropriante et a quitté l'audience. La Compagnie, ajoute le correspondant

C'était alors le 8 octobre ; nous étions assez rapprochés de Pizzo.

Le roi était d'une gaîté extraordinaire ; ses manières enjouées, ses mouvements donnaient à nos visages je ne sais quelle sérénité, au milieu même du danger imminent auquel nous nous voyions exposés. Ayant aperçu plusieurs requins qui nous suivaient et bondissaient à fleur d'eau tout autour du navire, Joachim demanda ses pistolets et les guetta pendant quelques minutes ; puis ces poissons s'étant éloignés, il se fit raser, endossa un habit bleu à épaulettes de colonel, passa un pantalon nankin superposé aux bottes, et mit sur sa tête un chapeau à trois cornes garni de glands en soie noire. Il n'avait pas de décoration.

C'est ainsi que le roi était habillé dans cette mémorable et fatale journée. Un instant après nous nous approchâmes du rivage. Joachim ordonna à Charles, son domestique, de faire tous les préparatifs nécessaires pour le suivre avec ses équipages à Monteleone. Il ordonna en même temps à Barbara d'aller, après notre débarquement, se placer dans une petite baie qui se trouve peu éloignée de Pizzo, du côté de la Sicile, pour nous recevoir à son bord en cas de malheur, dit Joachim.

Lorsque Barbara refusa de débarquer, Joachim lui avait parlé avec colère ; un instant après il lui parlait avec bonté pour lui dire ce qu'il devait faire après notre débarquement. Tel était Joachim !... Il est nécessaire de donner ici une idée de la position de Pizzo.

Ce village, assez considérable, est situé sur la côte occidentale de la Calabre ultérieure. Il est peu éloigné de la mer et il se prolonge en s'élevant rapidement sur le penchant d'une colline assez étendue. Sa longueur est d'environ deux milles d'Italie. Un vaste sein de mer supplée au manque d'un port. Les bâtiments qui font le cabotage sont obligés d'appuyer contre les bancs de sable. Près du débarcadère se trouvent plusieurs magasins et quelques maisons habitées.

En partant du lieu de débarquement pour se rendre au village, on prend une route transversale d'environ trois cents pas. Cette route s'avance dans

albigeois du Journal de Toulouse, ne peut qu'être blâmée sévèrement la conduite tenue en cette circonstance par son représentant.

« L'auteur de la lettre a oublié de dire que je me trouvais à côté de M. de Lamberterie, en ma qualité d'ingénieur en chef de la Compagnie d'Orléans, et que je me suis retiré avec lui. Il n'a donc agi qu'après accord préalable avec le représentant officiel de la Compagnie.

« Quant aux motifs qui ont inspiré cette décision, les chiffres suivants suffiront pour les faire comprendre.

« Pour 29 hectares de terrains expropriés, la Compagnie offrait 188,738 francs.

« Les demandes des propriétaires se portaient à 1,143,381 francs.

« Le jury leur a alloué 548,371 francs.

« Le prix de l'hectare, de Marsac à Albi, s'est trouvé ainsi fixé à 18,693 francs.

« La moyenne particulière pour le terrain de la rive droite du Tarn a été portée, en dernier lieu, à 19,138 francs l'hectare.

« Ces chiffres justifient la détermination qui a été prise. Les représentants de la Compagnie ont pensé que tout débat était inutile et que là où il n'y avait aucun profit à discuter, il y avait plus de dignité à se taire.

« Je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

« E. DUVAL. »

Pour extrait : LAYTOUT.

Chronique Judiciaire.

AFFAIRE CALZADO. — ESCROQUERIE AU JEU.

On se rappelle les détails de l'affaire Garcia et Calzado, qui, prévenus d'escroquerie au jeu, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de la Seine le 20 mars dernier, Garcia, par défaut, à cinq années d'emprisonnement ; Calzado, contradictoirement, à treize mois de la même peine, et chacun solidairement à 3,000 fr. d'amende. Garcia et Calzado, par le même jugement, ont, en outre, été condamnés solidairement à payer à M. de Miranda à titre de restitution, la somme de 41,000 francs.

Le sieur Calzado a interjeté appel de cette décision, et l'affaire est venue, le 17, devant la Chambre des appels de police correctionnelle, sous la présidence de M. de Gaujal.

Après la plaidoirie de M. Massu, M. l'avocat général Dupré-Lasalle a pris la parole, et a requis la confirmation du jugement et des peines prononcées par le tribunal correctionnel. M. Crémieux a déclaré ensuite qu'il ne croyait pas devoir plaider pour la partie civile, s'en rapportant au remarquable réquisitoire de M. l'avocat général. Samedi matin, M. Lachaud a répliqué et a discuté une à une les charges relevées par la prévention. Aussitôt après, M. le président a annoncé que la cour se retirait pour en délibérer.

L'audience a été suspendue vers une heure. Vingt minutes après, la cour est rentrée en séance, et M. le président a donné lecture d'un arrêt motivé qui confirme la sentence des premiers juges, ainsi que la peine prononcée contre le prévenu Calzado.

Pour extrait : A. LAYTOUT.

la direction du nord et conduit droit à Pizzo. En entrant dans ce village on remarque une vaste place d'où, partant à droite et traversant une partie du village, on rencontre un chemin qui conduit à Monteleone, et à gauche l'on voit sur une petite éminence un vieux château qui domine le village à l'orient et la mer à l'occident.

Aussitôt que notre navire eut accosté les bancs de sable, nous débarquâmes sans éprouver la moindre difficulté. Il était dix heures du matin. Le roi marchait à la tête de nous tous ; il était visiblement ému de fouler de nouveau cette terre qu'il aimait tant. Sa voix était altérée et son visage se contractait souvent. C'était un dimanche. Après avoir fait environ dix pas sur l'arène, nous rencontrâmes un homme que, selon lui, la curiosité avait attiré vers nous. C'était un employé des domaines ; il était habillé en bourgeois et portait un chapeau à trois cornes avec des glands en argent. Le roi l'approcha et lui dit d'un ton assez élevé : « Me connais-tu ? » — « Oui, Sire, » répondit-il. — « Eh bien, suis-moi, » reprit Joachim. Et il nous suivit jusqu'au village avec la meilleure volonté possible.

Pendant notre trajet du rivage à Pizzo, les cris de : « Vive le roi Joachim ! » furent souvent par nous élevés. Ces cris, ne manquant pas de trouver leur écho dans l'âme de quelques personnes que nous rencontrâmes sur notre passage.

En entrant dans la place de Pizzo, nous trouvâmes une très-grande partie de la population qui attendait sur la place l'heure de la messe paroissiale. A la vue de Joachim ces hommes restèrent comme immobiles. Chacun de nous cherchait à les enthousiasmer... Nos cris de « vive le roi Joachim ! » ne s'arrêtaient jamais ; mais ils ne furent répétés que par quelques-uns d'entre eux.

A une des extrémités de cette place, qui aboutit au chemin de Monteleone, nous remarquâmes un corps de garde. Soudain le roi y accourut. Les hommes qui l'occupaient reconnurent leur monarque et témoignèrent le contentement qu'ils éprouvaient de le revoir après deux ans. Ils criaient tous à tue-tête : « Viva Giachino. »

(En fin au prochain numéro.)

Nouvelles Étrangères.

ITALIE. On écrit de Rome, 18 avril : L'ambassadeur de France vient de présenter au cardinal Antonelli une nouvelle note de M. Drouyn de Lhuys, par laquelle le gouvernement de l'Empereur insiste pour que le Saint-Père hâte les concessions et les réformes qu'il a promises et qui sont réclamées par les besoins des populations des États du Saint-Siège.

On écrit de Varsovie le 18 avril à la Gazette nationale de Berlin :

« J'ai assisté hier à l'enterrement de 72 insurgés tués près de Babiecs, à quatre lieues d'ici. Arrivés sur les lieux nous vîmes les cadavres nus et mutilés, qu'une foule de femmes gens de toutes classes s'occupaient à revêtir de chemises qu'ils avaient apportées. Ils furent déposés tous ensuite dans une grande tombe commune creusée sur une petite hauteur à la lisière du bois. Seize prêtres étaient venus de Varsovie et des paroisses environnantes pour la bénédiction religieuse. Je suis arrivé assez à temps pour voir la plupart des morts avant qu'ils fussent revêtus du linceul. C'étaient tous des jeunes gens de 16 à 18 ans. La plupart avaient 3 à 4 blessures provenant d'armes à feu et une vingtaine faites à l'arme blanche. Il est évident que beaucoup n'étaient que blessés et qu'ils ont été massacrés ensuite. Des paysans de Zaborowo qui étaient témoins du combat, assurent que les troupes, après avoir quitté le champ de bataille couvert de blessés, étaient revenues au commencement de la nuit, avaient achevé les blessés, et s'étaient retirés après les avoir dépouillés. »

AMÉRIQUE.

Le bombardement de Charleston continue. Les confédérés ont permis le transport du coton aux frontières mexicaines. Les rapports des fédéraux constatent que les confédérés ont brûlé beaucoup de coton dans le Mississipi.

Les confédérés ont passé le Rio-Grande au Mexique, et ont capturé deux officiers fédéraux et trois soldats.

Les autorités mexicaines ayant réclamé les prisonniers, ils ont été tous mis en liberté, à l'exception d'un seul qui a été pendu.

On signale de l'insubordination dans un régiment de Boston.

Le Reichs-Anzeiger dit que les relations du gouvernement fédéral avec l'Angleterre sont très-tendues.

Or, 46 1/2; change, 61/62.

CHINE.

Nous avons des lettres particulières de Shanghai du 9 mars. Elles nous apprennent que, parmi les avantages nouveaux que le gouvernement de Pékin nous a accordés, se trouve la concession d'un territoire situé à Takou, près de l'endroit où s'élèvent les forts de ce nom, à l'embouchure de Péi-Ho.

On va faire sur ce point un dépôt de charbon et un petit établissement militaire pour le protéger. Les bâtiments de guerre devant stationner dans le golfe pendant la belle saison et remonter le Péi-Ho jusqu'à Tien-Tsing, où les puissances ont aujourd'hui des consuls, la nouvelle concession est d'un grand prix.

Les forts de Tacou ont été pris en 1860 par les armées alliées de France et d'Angleterre. Une petite garnison française les occupe encore aujourd'hui. Ils avaient été construits en 1698 pour couvrir la capitale de la Chine, dans laquelle le Péi-Ho donne accès.

Le prince Kong a compris que l'ancien système devait être radicalement modifié; que, dans l'intérêt du commerce et de la richesse de l'empire, il fallait ouvrir sa capitale au lieu de la fermer, et il vient d'annoncer qu'il était décidé à accorder la concession d'un chemin de fer allant de Sanghaï à Pékin, en passant par Tien-Tsing, lorsque les études du tracé seraient faites. — Baudouin. (Moniteur de l'Armée.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

24 avril.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

L'Empereur a ratifié aujourd'hui le traité conclu entre la France et la Belgique pour modifier la taxe internationale des dépêches télégraphiques. Le nouveau tarif sera mis en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain.

Le premier volume de l'Histoire de César par l'Empereur Napoléon III paraîtra, dit-on, dans le courant du mois prochain.

Aujourd'hui a eu lieu à Notre-Dame, avec la solennité accoutumée, l'installation de Mgr Darboy, archevêque de Paris. Mgr Lavignerie a été installé par procuration dimanche, à Nancy, comme évêque du diocèse.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les vins sont toujours sans demandes, et les quelques transactions qui ont lieu ont trait à la consommation locale. Les rouges de la dernière récolte valent de 50 à 55 fr. les 225 litres, sans logement; les blancs vers 25 fr., mêmes conditions.

Dans le centre de la France, les vignes ne sont pas relativement dans un état aussi avancé que les céréales. On ne s'en plaint pas, du reste, car si malheureusement il survient quelques gelées elles auraient moins de prise que dans le Midi, par exemple, où la végétation est dans tout son essor.

Dans les environs de Certe, après une petite pluie de deux jours, on a pu constater de nombreux fruits, principalement sur les aramouts, qui sont très-avancés.

Dans le Gard, la demande des vins est sans grande activité, ce qui n'empêche pas les prix d'être plus fermement tenus. On a fait à Nîmes des Costières à 30 fr., de beaux St-Gilles à 35 fr. Les vins en belle couleur d'Uchaud et de Beauvoisin à 22 et 24 fr., des vins demi-couleur, mais de bonne qualité à 18 fr., des vins légers mais francs de goût à 12 fr. Le tout à l'hect. pris à la campagne.

Moniteur agricole de Bordeaux.

VILLE DE CAHORS. Marché aux grains. — Samedi, 25 avril 1863.

Table with 4 columns: Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, PRIX moyen de l'hectolitre, POIDS moyen de l'hectolitre. Rows for Froment and Mais.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

Table with 4 columns: Au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for 3 pour 100 and 4 1/2 pour 100 for 24 and 25 avril.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 18 avril. Costes (Honorine-Marguerite), rue Clément-Marot. Pradal (Pétronille), à St-Henri. Castelnau (Guillaume), à St-Henri. Vialatte (Marie), rue Impériale, naturelle. Corbie (Marie-Augustine), rue St-Etienne. Fourès (Baptiste), rue Cheval-Blanc. Mariages. 18 — Molinier (Pierre), de Cahors, et Contival (Antoinette), de Cahors. Trémollières (Jean), de Terry (Lot), et Lagarde (Perrette), d'Uzech (Lot). 20 — Maturié (Pierre-Victor-François-Elie), de Montfaucon, et Marie-Laurence-Lydia, Relhié, de Payrainaud (Lot). Mongeot (Adrien), de Paris, et Ratié (Françoise), de Cahors. Balitrand (Henry), de Cahors, et Récès (Anne), de Cahors. 21 — Laur (Antoine), de Cahors, et Clary (Marie-Antoinette-Léonie-Jeanne), de Cahors. 23 — Théron (Jean-Baptiste-Victor), de Cahors, et Troussel (Marianne), de Cahors.

Décès.

- 19 — Hendersom (Jeanne), sans prof. 76 ans, boulevard Sud. Rigal (Pétronille), 5 mois, à Frayssinet. Lacoste (Bernard), charron, 49 ans, faubourg Labarre. Fieuzal (Jean), débitant de tabac, 83 ans, faubourg Labarre. Rival (Jeanne), marchande de volaille, 67 ans, rue des Badernes. 22 — Bouffartigue (Jean), soldat, 24 ans, hospice. 23 — Enfant du sexe masculin né-mort de la nommée Marie Longueville.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

D'après deux rapports faits à l'Académie de Médecine à 18 ans d'intervalle, les Dragées de Gélis et Conté sont le plus agréable et le plus efficace de tous les ferrugineux, dans toutes les maladies ayant pour cause l'appauvrissement du sang. — Dépôt dans les principales pharmacies de chaque ville.

DÉJEUNERS des ENFANTS. Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAHOUS des Arabes de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris.

CHOCOLAT PURGATIF de DESBRIÈRE. Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé au lait ou tout autre potage. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (EXIGER sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE; car il y a des contrefaçons.)

MAL de DENTS. — L'EAU du Dr OMBARA calmée à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon. Commune de Vayrac. Chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 10 de Vayrac ou de ceinture du bourg.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Publication du Plan parcellaire.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de la commune de Vayrac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 10, de Vayrac ou de ceinture du bourg, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé le 26 du courant au secrétariat de la Mairie de Vayrac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du vingt-six mars au quatre avril, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Vayrac, le 21 mars mil huit cent soixante-trois. Le Maire, GAILLARD-BOURNAZEL.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon. Commune de Gourdon. Agrandissement de la place Saint-Pierre de Gourdon.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Publication du Plan parcellaire.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de la commune de Gourdon donne avis que le plan parcellaire des Maisons à occuper pour l'agrandissement de la place Saint-Pierre, de Gourdon, présenté par Monsieur l'Architecte de cet arrondissement, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé le 26 avril courant, au secrétariat de la Mairie de Gourdon, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Gourdon, le 22 avril mil huit cent soixante-trois. Pour le Maire, empêché, L'Adjoint, DANGLARS.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire, 5 fr.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Le Temps

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE LITTÉRAIRE, COMMERCIAL.

A partir du 1<sup>er</sup> Décembre, le journal le TEMPS, organe des opinions libérales, a augmenté son format sans augmenter ses prix.

Il est le plus grand, le plus complet, et par conséquent le moins cher des journaux de Paris.

Il publie tous les jours des DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES COMMERCIALES, indiquant, le jour-même, le mouvement des principales places de France et de l'étranger.

ROMANS-FEUILLETONS signés de nos premiers écrivains.

PRIMES GRATUITES, composées des meilleurs romans contemporains, format Charpentier, édition Michel Lévy.

Des numéros d'essai et le catalogue des primes gratuites seront envoyés à quiconque en fera la demande, par lettre affranchie, à M. Claudon, administrateur, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

ABONNEMENTS DES DÉPARTEMENTS. Trois mois : 16 fr. Six mois : 32

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

PATES ET FARINES

POUR POTAGES.

MAISON GROULT J<sup>ne</sup>.

Produits préférés.

- Tapioca de Groult J<sup>ne</sup>. Sagou de l'Inde. Arrow-root Jamaïque. Salep de Perse. Orge d'Allemagne. Cacao au tapioca. Semoule, crème de riz. Féculé purifiée. Vermicelle, semoule et Pâtes d'Italie. Paris, 12, rue Ste-Appoline, 3, pass. des Panoramas. Dépôts à Paris et dans toutes les villes de France.

- Farines de pois, pour lentilles, Potages haricots, et petits pois, Purées châtaignes, Potage Crécy, Riz julienne, Tapioca Crécy, Lazagnes, Nouilles et Macaroni de Naples.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

A VENDRE

Un costume complet et tout neuf de

COMMISSAIRE DE POLICE

Habit, Gilet, Pantalon, Chapeau, Echarpe et Epée.

S'adresser au Bureau du Journal.